



**ELEMENTS DE COMMUNICATION A DESTINATION DES COMMUNES  
PASSAGE EN COLLECTE DES ORDURES MENAGERES TOUTES LES DEUX SEMAINES**

*Le 13 décembre 2018*

*À compter du 1er janvier 2019, la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles et assimilées sera réalisée toutes les 2 semaines sur l'ensemble du territoire Serein et Armance.*

**POURQUOI CE CHANGEMENT ?**


Il y a plusieurs raisons à cette évolution.

- ⇒ D'abord, les données collectées par notre service des déchets indiquent une diminution du volume des sacs noirs.
- ⇒ Ensuite, l'évolution des consignes de tri avec l'extension à de nouveaux emballages (notamment les plastiques), le comportement citoyen de nos habitants et le compostage à domicile en progression vont contribuer à réduire encore un peu plus les déchets ménagers.
- ⇒ Enfin, la volonté des élus de la Communauté de communes de Serein et Armance de maintenir des coûts de fonctionnement raisonnables. Avec l'augmentation des charges relatives au traitement des déchets, la redevance payée par les usagers n'aurait pu être maintenue à l'identique. Réduire la fréquence de passage permet de diminuer le coût annuel du service de 100 000 €. Cette économie entraînera une baisse du taux de la taxe sur les ordures ménagères de 3,7 %.

En décembre, un calendrier est distribué par les communes et disponible sur le site Internet de la Communauté de communes. Ce calendrier indique pour chaque commune concernée les jours de collecte sur une année.

Du fait de la concentration de population, les villes de Saint Florentin et Briennon sur Armançon, hors écarts, conservent une collecte hebdomadaire.

Le Président de la Communauté de Communes  
Serein et Armance



Yves DELOT